

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agrégé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours Certification
d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

Adresse du centre :

Centre d'Accueil Permanent Ligue 24
Village d'Uz
65400 Argeles Gazost
TEL : 05 62 97 24 59 - Fax : 05 62 97 25 05
Email : uz@laligue24.org
Web : www.uz-village.org



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les enfants sont attendus au centre vers 15H00 le 1^{er} jour

Par le train : gare de Lourdes

Par la route : R.N. 21 direction Cauterets jusqu'à Argelès-Gazost.

A la sortie d'Argelès-Gazost, prendre la R.D.101 vers St Savin. Traverser St Savin puis tourner à droite et continuer à monter, 200 m après, prendre la route à gauche (UZ 2km). Le centre est juste avant l'église du village.

TRANSPORT

En train de Paris, Toulouse, Poitiers, Bordeaux jusqu'à Lourdes puis car jusqu'au centre.

En car de Sarlat, Périgueux, Bergerac, Agen, Lourdes.

1^{er} et dernier repas servis

1er repas servi : le dîner - dernier repas servi : panier repas du midi (sauf pour les rendez-vous sur place petit déjeuner)

► Situation géographique

A 19 km de Lourdes, le centre d'Uz est situé dans un petit village de montagne, à 750 m d'altitude, offrant une vue imprenable sur la vallée des gaves d'Argelès-Gazost, et l'entrée des vallées de Cauterets et de Gavarnie.

► Cadre de vie (types d'hébergement/effectifs)

C'est un grand chalet de montagne abritant les services généraux, cuisine, salle d'activités, salle de restauration, salle de jeux, dortoirs, chambres et sanitaires... Tout est regroupé dans un même bâtiment comptant 81 lits. Les enfants sont hébergés dans des chambres et dans trois grands dortoirs aménagés en boxes de 4 à 6 lits. La répartition des enfants se fait en tenant compte des effectifs garçons filles et de l'âge des participants. Sanitaires complets au même niveau que les dortoirs. Baby-foot gratuit, tables de ping-pong et divers jeux sont à disposition des jeunes pendant les temps informels.

Capacité d'accueil enfants sur le centre : 60 tous groupes confondus

ACTIVITES

Rafting sur le gave de Pau (2 à 3 heures d'activités). Les enfants partent en bus ou minibus du centre pour rejoindre notre prestataire à 6 km, ils s'équipent, combinaison néoprène, gilet de sauvetage, casque pagaie. Ils sont ensuite conduit jusqu'au lieu d'embarquement. Durant la descente des animations comme l'abordage d'autres bateaux, baignades, saut des berges... sont proposés. Après la descente les participants se changent et retournent déposer le matériel utilisé à la base. L'activité est assurée par un prestataire extérieur professionnel testé et approuvé par nos soins qui fournit encadrement, équipement et navettes véhiculées. Seuls les enfants ayant fourni le test préalable à la pratique des activités nautiques pourront y participer. En cas de compétence de natation insuffisante ou de document non transmis, une activité de remplacement sera proposée.

Devalkart : c'est une des animations proposées au parc de loisirs du Hautacam, sorte de kart sans moteur. On utilise les remontées mécaniques du ski pour accéder au sommet de la descente. Un parcours de slalom est proposé pour la descente, on dirige seul, gère notre vitesse, on fait corps avec notre engin, les creux et les bosses de la piste. Le site propose d'autres animations, comme le VTT électrique, le montain luge ... nous y passerons au moins une demie journée

Spéléologie : Cette activité est proposée par un de nos prestataires. Nous nous rendons en véhicule à Saint Pée de Bigorre puis sur le site de la grotte école. Le prestataire fourni le matériel, combinaison de protection, baudrier, corde, casque, lumières. Une petite marche d'approche commence l'activité et permet un premier contact avec le spécialiste puis c'est la descente dans la grotte (2 à 3 heures d'activités), suivant le niveau des participants le parcours pourra être plus ou moins long et comprendra diverses « difficultés » comme du rappel, passage dans des boyaux...

Trek : Il s'agit d'une sortie en montagne encadrée par un professionnel. Nous déterminerons avec les participants le choix de la sortie en favorisant une sortie dans le Parc National des Pyrénées. Brèche de Roland dans le Cirque de Gavarnie, Lac de Gaube dans le secteur du Pont d'Espagne, refuge du Larribet dans le secteur du Val d'Azun.... La sortie pourra prendre un caractère sportif ou plus pédagogique, le professionnel aura à cœur d'échanger avec les participants pour leur faire découvrir ce milieu protégé.

Parc Chlorofil : C'est le plus grand parc accrobranche des Hautes Pyrénées à 6 km du centre. Nous y passerons une demie journée. Le personnel du parc présentera les consignes de sécurité, te feras faire un test pour s'assurer que tu as bien tout compris et tu pourras ensuite partir à la découverte. Les parcours sont classés par couleurs de différents. Tu évolueras seul équipé d'un baudrier muni de 2 systèmes de sécurité placés sur une ligne de vie

continue. Du personnel du Parc sera également présent sur le site pour porter assistance aux personnes qui le nécessitent.

VTT : Le centre possède un parc d'un 15° de VTT, nous mettrons en place 2 types de sortie VTT, plutôt sportive ou plutôt balade découverte de l'activité. Les enfants pourront s'inscrire pour y participer. Les participants rencontreront le moniteur en charge de l'activité VTT avant l'activité, afin de constituer des groupes de 6 à 10 enfants maximum. L'activité se pratique avec deux animateurs dont un référent de l'activité à chaque sortie.

Baignade et jeux d'eau, Toboggans, piscine, farniente : Sur cette activité, comme pour le VTT et le Bivouac les enfants s'inscriront pour participer à l'activité. Généralement nous allons au Parc Aquatique de Lau-Balagnas « Lau folies » qui est le plus proche, les toboggans y sont très appréciés. Les enfants partent à pied depuis le centre en empruntant une route peu fréquentée et sentiers des pédestres. Une petite balade de ¾ d'heure qui permet d'apprécier d'avantage le plaisir des jeux d'eau. Le retour se fait en véhicule en fin de journée. Nous pouvons aussi aller à la demie journée sur le site si le temps n'est pas propice à la bronzette.

Bivouac : Nous proposerons aussi aux participants de vivre une sortie Bivouac, en camping aménagés ou en milieu naturel suivant les conditions rencontrées, météo, âge des enfants, motivations ... Nous privilégions des espaces avec abris en dur à proximité, cabane de berger, refuge... Tentes, tapis de sol et popotes sont fournies par le centre. Nous possédons aussi quelques duvets et quelques sacs à dos à prêter. Les enfants monteront les tentes, feront la cuisine, ramasseront du bois et pourront faire du feu si cela n'est pas interdit (arrêtés préfectoraux, propriétaire du lieu...).

Effectif des groupes : 18 participants pour chaque tranche d'âge.

► **Autres activités durant le séjour** : au choix et suivant l'envie de chacun : jeux collectifs, trekking, farniente, sortie en ville, soirée dansante, veillées, slackline (équilibre sur sangle)...

► **Documents obligatoires liés aux activités :**

L'ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS » (ce document n'a pas de durée limite de validité gardez-vous l'original, il pourra vous être de nouveau utile)

ORGANISATION DU SEJOUR

► **L'équipe d'encadrement**

Le centre de vacances est un établissement permanent ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des classes de découverte de l'Education Nationale.

Les jeunes sont ainsi accueillis par une équipe de professionnels, complétée par des animateurs diplômés BAFA ou en cours de formation issus de nos propres stages de formation, sous la direction d'un directeur BAFD.

L'ensemble de l'équipe construit le projet pédagogique dans le but de faire passer les meilleures vacances à tous les participants, en répondant aux attentes individuelles et collectives, tout en favorisant l'autonomie de chacun. Notre projet vise à ce que le jeune reste l'acteur principal de son séjour dans le respect des règles de vie préétablies.

Le séjour est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Notre taux d'encadrement est de 1 animateur pour 8 ou 10 enfants selon leurs âges.

Tout au long du séjour, l'équipe pédagogique suscite l'entraide, le respect et l'échange entre les enfants mais aussi entre les enfants et les adultes du centre. Elle est vigilante vis-à-vis des attitudes et comportements de tous.

L'équipe de direction met en place des critères d'évaluation, à travers une réunion avant le séjour avec l'équipe pédagogique, mais aussi par des temps de travail quotidiens, durant le séjour. Elle se donne les moyens sur le terrain, tout au long du séjour, d'analyser la cohérence de ce qui se fait avec le projet initial, sur les trois dimensions : vie quotidienne, vie collective et activités.

► **L'organisation de la vie quotidienne :**

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins. La journée commence par le lever et un petit déjeuner servi en salle à manger ou en terrasse extérieure couverte. Avant de partir en activité vers 10h00, les enfants feront leur toilette, rangeront leurs effets personnels et leurs lieux de vie. Vers 12h15, un repas fait par une équipe de professionnel leur sera servi. Après le repas un temps calme sera proposé aux enfants pour se reposer et se ressourcer pour le reste de la journée. Les activités de l'après-midi reprendront vers 14h00 (incluant le goûter) pour se terminer vers 18h00. Nous proposons ensuite un temps libre jusqu'au moment du dîner où il sera possible de prendre sa douche, jouer, profiter des équipements du centre ping-pong, baby-foot, chaîne hifi..., c'est un moment farniente que chacun pourra s'approprier à sa convenance... Le repas sera servi vers 19h30 et une veillée viendra clôturer la journée.

► **L'alimentation :**

Dans tous nos séjours, nous proposons aux enfants une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité suffisante. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire, à la diététique et au gaspillage.

La cuisine est réalisée sur place. Les jeunes participeront à des équipes de service, à tour de rôle, avec un animateur référent, pour la mise en place du couvert, le débarrassage et le nettoyage des tables.

Allergies alimentaires :

Il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferions savoir et nous serions contraints de ne pas accepter l'inscription de l'enfant.

Respect des coutumes alimentaires

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité et se fonde sur le respect de toutes les croyances ou non-croyances, sans aucune discrimination d'ordre social, culturel, sexiste... Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances. Le refus de consommer certains aliments, comme le porc, n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement de ces aliments par d'autres, ou par la compensation par les autres aliments servis au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est impossible à observer, pour des raisons d'approvisionnement et/ou pour des raisons techniques de fabrication, comme cela peut être le cas pour des aliments ou préparations de type halal ou casher. Nous sommes également dans l'impossibilité de respecter d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.

► **Linge**

Il sera lavé par le personnel du centre au moins une fois dans le séjour, et à la demande suivant le besoin de chacun. Le centre dispose d'un sèche-linge.

► **Pour avoir des nouvelles du séjour de votre enfant**

- Le blog du séjour : il sera mis en place pour donner régulièrement des nouvelles du déroulement du séjour et sera consultable sur le site internet du centre : www.uz-village.org. Les enfants pour lesquels nous n'aurons pas l'autorisation de photographeur ne pourront pas figurer sur les photos déposées sur le blog.
- Il est possible d'envoyer un message à l'enfant par l'intermédiaire de notre site Internet. Ce courriel sera imprimé et distribué lors de la remise du courrier.
- En cas d'urgence, l'équipe d'animation est disponible au 05 62 97 24 59.
- A l'époque d'internet, il reste bon de recevoir un petit mot... Nous inciterons les jeunes à vous écrire s'il le souhaite ! Prévoyez une enveloppe timbrée à votre adresse dans les bagages. Nous offrons à chaque enfant une carte postale du centre. Pensez également que votre enfant sera très heureux de recevoir de vos nouvelles, n'oubliez pas de préciser son nom sur l'enveloppe.

- Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence. Votre enfant aura accès à un téléphone, gratuitement, pendant le temps libre de fin de journée et pourra vous contacter. Si vraiment vous avez besoin de l'entendre, appelez aux heures des repas.

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour

La valise devra être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse, avec la précision du lieu de séjour.

Une fiche de trousseau indicative sous forme d'inventaire vous a été transmise avec le dossier de voyage. Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse permettre de contrôler le contenu de la valise et permettre de refaire la valise en fin de séjour.

Nous vous conseillons d'associer votre enfant à son élaboration et de marquer le linge dans sa globalité (vêtements, linge et objets personnels) au nom de l'enfant au moyen de bandes tissées, de feutre indélébile sur les étiquettes ou autres. Beaucoup d'enfants arrivent avec les mêmes vêtements de même taille et ne reconnaissent pas leurs affaires. A l'arrivée et au départ, les animateurs vérifieront les inventaires pour les enfants de moins de 12 ans.

Trousseau spécifique

Outre les affaires personnelles classiques de tous les jours, il est conseillé de prévoir une lampe de poche ou frontale, des affaires pour le chaud, le froid et la pluie, en montagne le temps est changeant et peu passer d'un extrême à l'autre. Pensez à un maillot de bain pouvant être accepté en piscine (pas de short de bain), des chaussures fermées pour aller dans l'eau pour la pratique des activités nautiques (type vieux tennis), gant et bonnet, un petit sac à dos pour amener ses affaires de la journée, un duvet si l'on en possède un pour l'activité camping, des chaussures fermées pour se déplacer dans la nature si possible avec tenue de chevilles, des chaussures ouvertes type Crocs ou Tongue pour s'aérer les pieds après une belle balade ou une sortie nautique et des chaussons à utiliser à l'intérieur du bâtiment. Une gourde, ou bouteille plastique solide, type bouteille d'eau minérale pétillante, est également nécessaire. Une frontale ou lampe de poche est également utile.

► Argent de poche

Il est toujours valorisant pour un enfant de posséder un peu d'argent de poche. Nous vous conseillons cependant de ne pas lui en donner trop. Une somme de 10 € à 30 € paraît suffisante suivant la durée du séjour.

Un système de banque est mis en place pour gérer l'argent de poche des jeunes par des fiches individualisées. Il est mis à disposition des jeunes lors de chaque sortie, excursion ou occasion de l'utiliser.

► Santé

Un dossier sanitaire de liaison vous sera remis à l'inscription. Veillez à le remplir soigneusement. Il comporte des informations essentielles.

Pendant le séjour une personne de l'équipe pédagogique (titulaire de l'AFPS à minima) sera en charge du suivi des enfants. Elle assurera les soins des petits bobos, les traitements médicaux conformément à l'ordonnance fournie avec le traitement (les enfants ne gardent pas avec eux de médicament, sauf cas particulier), et sera le relais du centre avec le cabinet médical, si nécessaire...

► Utilisation du téléphone mobile

Le téléphone mobile est un outil de communication régulièrement utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de mineurs. **Nous vous conseillons donc de ne pas emporter de téléphone pendant le séjour.** Si votre enfant apporte son téléphone, l'utilisation de celui-ci sera soumise à quelques règles communes. Il ne l'aura pas tout au long de la journée avec lui et pourra l'utiliser qu'à certains moments déterminés par l'équipe pédagogique.

► Objet de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

► Cigarette

L'interdiction de fumer dans les bâtiments publics, selon l'article 16 de la loi du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre l'usage du tabac, est appliquée dans tous les bâtiments clos et couverts, qui sont destinés au grand public ainsi que dans tout poste de travail (art. 1).

ASSURANCE

Attention les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association. En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

Documents à remettre le jour du départ dans le dossier de voyage :

- Fiche sanitaire complétée et signée (avec numéros de portable pour contact en cas de besoin)
- Imprimé droit à l'image complété et signé
- Argent de poche dans une enveloppe au nom de l'enfant
- Documents obligatoires liés aux activités demandés dans la rubrique "Activités"
- Fiche trousseau
- Copie ordonnance et médicament si traitement

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13
du code de l'action sociale et des familles)

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Le test est à effectuer en piscine et l'attestation à placer avec les autres documents dans la valise.

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e),

Titulaire du diplômeN°

Certifie que, (nom et prénom du mineur) :

Né (e) le :

Demeurant :

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- **Effectuer un saut dans l'eau**
- **Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes**
- **Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes**
- **Nager sur le ventre pendant 20 mètres**
- **Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant**

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

Fait leà.....

Signature :

Cachet :